

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 8 Avril 2024 à 19 heures

✓ Date de la convocation :	2 Avril 2024
✓ Conseillers en exercice :	15
✓ Conseillers présents :	10
✓ Procurations :	4
✓ Publication de la liste des délibérations :	12 Avril 2024
✓ Quorum	10/8

L'an deux mil vingt-quatre et le huit-avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Effiat, se sont réunis, dans le lieu habituel de leurs séances, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Marc CARRIAS, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs Marc CARRIAS, Maire, Président de séance, Fabienne GASTON, Adjointe au Maire, Olivier MANTEAU, Adjoint au Maire, Christelle PERRONNET, Adjointe au Maire, Véronique de MOROGES, Gilles BIGAY, Stéphanie GRANERO, Gaëlle CHALARD, Frédérick MARTIN, François LAFAURE, Conseillères Municipales et Conseillers Municipaux.

Excusés : M. Jean-Luc VALLANCHON (Pouvoir à M. Christelle PERRONNET), Mme Marie-France BELLIER (Pouvoir à M. Marc CARRIAS), M. Eric RENAUT, M. Raphaël MARTINEZ (Pouvoir à M. Gilles BIGAY), Mme Nadège SIMONIAN (Pouvoir à Mme Gaëlle CHALARD).

Secrétaire de séance : M. Olivier MANTEAU.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal précédent,
 2. Vote des Taxes Directes Locales,
 3. Compte Administratif 2023,
 4. Approbation du Compte de Gestion du Receveur,
 5. Affectation Résultat de Fonctionnement 2023 Commune,
 6. Vote de Budget 2024,
 7. Local Epicerie,
 8. Choix Fournisseur de la Fibre,
 9. Questions Diverses.
-

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL PRECEDENT :**

A la majorité, (2 abstentions),

Le Conseil Municipal accepte le procès-verbal de la réunion du 8 Mars 2024.

2. **VOTE DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES : Délibération n° 2024-18 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Fixe les taux des trois taxes directes locales à percevoir au titre de l'année 2024 (inchangés par rapport à 2023) à :

- **35.75 %** : Taxe Foncière sur Propriété Bâtie,
- **71.55 %** : Taxe Foncière sur Propriété Non Bâtie,
- **8.16 %** : Taxe d'Habitation (Résidence secondaire et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale).

Arrivée de Madame Stéphanie GRANERO à 19 heures 10.

3. **COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : Délibération n° 2024-19 :**

- **COMMUNE** : Vote à l'unanimité :

Section de Fonctionnement :

- Recettes	+ 1 098 426.95
- Dépenses	- 844 608.05
Excédent 2023	+ 253 818.90

Section d'Investissement :

- Recettes	+ 434 237.84
- Dépenses	- 319 037.16
Excédent 2023	+ 115 200.68

4. **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR : Délibération n° 2024-20 :**

L'Assemblée approuve le compte de gestion établi par M. Stéphane ROUX, Contrôleur Principal des Finances Publiques et M. Bruno FLATRES, CSC des Finances Publiques de 4^{ème} Catégorie, Receveurs Municipaux, à l'unanimité.

5. **AFFECTATION RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 COMMUNE : Délibération n° 2024-21 :**

Afin de financer les dépenses d'Investissement, le Conseil décide, à l'unanimité :

d'affecter 253 818.90 € en Section d'Investissement.

6. VOTE DU BUDGET 2024 : Délibération n° 2024-22 :

- COMMUNE : Vote à l'unanimité :

Section de Fonctionnement :

Equilibre des dépenses et recettes 1 076 705.00

Section d'Investissement :

Equilibre des dépenses et recettes 1 066 360.58

7. LOCAL EPICERIE :

Deux personnes auraient un projet pour reprendre le commerce.

8. CHOIX DU FOURNISSEUR DE LA FIBRE : Délibération n° 2024-23 :

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal, après examen des différentes propositions, retient la Société Orange pour la fourniture avec le matériel de la fibre au Secrétariat de Mairie.

9. CREATION DE POSTE EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS NON COMPLET (Délibération n° 2024-24) :

A l'unanimité,

L'Assemblée donne son accord pour la création d'un poste non permanent de 18 heures 15 par semaine.

QUESTIONS DIVERSES :

- **ADIT :** Compte rendu de l'Assemblée Générale. Refonte des Sites Web. Projet d'adhésion à la prestation DPO (Délégué Protection des Données).
- **Critérium du Dauphiné :** Compte tenu du passage de la course à proximité, des arrêtés réglementant la circulation seront pris pour le 3 Juin 2024.
- **Traversée d'Effiat :** Début des travaux en Mai-Juin pour une durée de 4 mois et demi.
- **CCPL :** Réunion pour la médiathèque de Randan.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close.

